

Comité National d'Évaluation



N° 6 MAI 1988

ISSN 0988-1287

173, boulevard Saint-Germain - 75006 Paris - tél. 45.39.25.75
Président : poste 36.08 ■ Secrétaire général : 36.09 ■ Secteur scientifique : 36-44 - 36-60

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

Critères et indicateurs pour l'évaluation d'un établissement d'enseignement supérieur

En novembre 1986, la Conférence des Présidents d'Université et le Comité National d'Évaluation ont décidé de créer un groupe commun de réflexion sur la méthodologie de l'évaluation. Le groupe commun s'est réuni plusieurs fois en 1987.

Le Secrétariat général du Comité National d'Évaluation procédait de son côté à une analyse des méthodes retenues et des difficultés rencontrées au cours des premières évaluations.


L'audition de plusieurs experts, secrétaires généraux, agents comptables, responsables d'organismes et de services d'études et d'évaluation, et la confrontation des méthodes adoptées par le Comité National d'Évaluation avec les méthodes mises en oeuvre dans plusieurs pays étrangers (ces expériences ont été en particulier analysées au sein de l'OCDE/IMHE) ont permis de faire progresser cette réflexion.

Le séminaire qui s'est tenu le 16 et 17 octobre 1987 à Lyon II, et qui réunissait les membres du Comité National d'Évaluation et de la Commission permanente de la Conférence des Présidents d'Université, a permis de discuter un projet de grille dont la nouvelle version est présentée ci-après.

Ce document de travail est rendu public aujourd'hui : toutes les remarques et observations seront les bienvenues. *Il ne s'agit pas d'un nouveau questionnaire ni d'une enquête.* Il n'est pas question pour le Comité National d'Évaluation de demander à tous les établissements de lui faire réponse afin de constituer une base de données nationale sur les universités.

Cette grille devrait constituer un document de référence s'il apparaissait que se dégage un large consensus parmi les responsables des établissements d'enseignement supérieur.

Le Comité National d'Évaluation souhaite en effet que l'évaluation devienne de plus en plus une démarche concertée. Il appartiendrait à chaque établissement de faire le recueil des données quantitatives indispensables et de préparer les analyses qualitatives qu'appellent les spécificités de chaque établissement et les inflexions de la politique qui a été suivie. Ces données devraient être tenues à jour par l'établissement. Lorsqu'une évaluation aura été convenue, le Comité demandera au Président de lui fournir ces données et ces commentaires afin que l'évaluation ne se traduise pas par un effort supplémentaire de recueil et d'analyse de données statistiques, et que l'on ne consacre pas trop de temps à des confrontations de chiffres et à des vérifications. L'évaluation devrait essentiellement permettre une appréciation de la stratégie mise en oeuvre dans un établissement et des perspectives d'avenir.



Ce document de travail comporte :

Présentation de l'université

Un récapitulatif des données indispensables essentiellement quantitatives.

Les douze rubriques d'indicateurs de fonctionnement qui rappellent de façon explicite les critères d'appréciation d'une évaluation. Nous avons préféré définir des "rubriques" d'indicateurs. Ces rubriques, au nombre de douze, se répartissent comme suit :

- quatre concernent l'enseignement initial ;
- une la formation continue ;
- deux la recherche et sa valorisation ;
- quatre la politique de l'établissement : gestion des moyens financiers et des équipements ;
- une la qualité de la vie sur le campus.

Chaque rubrique peut contenir plusieurs indicateurs partiels, tant quantitatifs que qualitatifs, dont on trouvera le détail ci-après.

Les indicateurs

A - Indicateurs relatifs à l'enseignement et aux étudiants

B - Indicateurs relatifs à la recherche

C - Indicateurs relatifs à la politique de l'établissement et à la gestion des moyens financiers et des services, précisent de façon plus détaillée et plus technique à quels indicateurs partiels font appel les douze rubriques :

- certains de ces indicateurs sont des *indicateurs de moyens* : une analyse des données statistiques, en particulier celles qui seront produites au titre de la présentation de l'établissement, permet de les calculer. Ils caractérisent une situation et n'induisent pas une appréciation. D'autres indicateurs que ceux que nous avons retenus pourraient être produits.

- d'autres sont des *indicateurs de résultats*. Ils constituent un essai de mesure des activités d'enseignement et de recherche. Ces indicateurs, rapportés aux précédents (indicateurs de moyens) permettent d'établir des comparaisons entre établissements, ou plutôt entre secteurs scientifiques de différents établissements (la notion de secteur est en effet plus homogène, quoique, parfois, contestable ; souvent, il est préférable de retenir un niveau plus fin d'analyse : celui de la discipline ou de la filière). Ils devraient également permettre de confronter, au sein d'un même établissement, des prévisions et des réalisations, ce choix étant laissé à l'appréciation des responsables d'établissement.

- d'autres enfin *relèvent d'une analyse qualitative* (faite par l'établissement) : par exemple les taux de réussite ou les durées moyennes d'obtention d'un diplôme varient beaucoup selon qu'il s'agit d'étudiants à temps complet ou d'étudiants salariés. Il est donc indispensable de disposer d'un commentaire qualitatif : cette analyse doit être faite par les responsables de l'établissement eux-mêmes car la finalité de l'évaluation est auto-connaissance avant d'être un examen externe.

Un lexique des mots-clés.

Présentation de l'Université

Récapitulatif des données indispensables pour une évaluation (1)

1. Les structures
 - l'établissement dans sa région * ;
 - organisation * ;
 - enseignements proposés ;
 - formations de recherche * ;
 - localisation - distribution des surfaces (nombre de m² par fonction*) ;

2. La communauté universitaire

(évolution sur cinq ans, trois ans pour les étudiants)

- étudiants (nombre par cycle* et secteur*/dont boursiers - étudiants salariés - étrangers) et stagiaires en formation continue ;
- enseignants : enseignants-chercheurs et enseignants (nombre par grade* et secteur, dont intervenants extérieurs, vacataires et étrangers - pyramides des âges* - carte géographique des domiciles) ;
- chercheurs (nombre par grade et secteur dont étrangers - pyramide des âges) ;
- non-enseignants : administratifs, techniciens, personnels de service (nombre, par fonction*, et répartition (structures administratives et secteurs scientifiques).

3. Les moyens financiers

(hors prestations internes*)

- recettes (en distinguant la masse salariale des personnels Etat, les subventions, les droits d'inscription et les ressources propres*) ; estimation des ressources qui ne sont pas gérées directement par l'université ;
- dépenses * (en distinguant enseignement et administration, logistique, recherche et équipement) ;
- emprunts (préciser leur utilisation).

Les douze rubriques d'indicateurs de fonctionnement

1. L'encadrement des étudiants (par secteur, discipline ou filière*).
2. La réussite aux examens (par cycle, filière et diplôme*).
3. La durée moyenne d'obtention des diplômes.
4. L'analyse des débouchés.
- 5; L'activité de formation continue.
6. L'activité de recherche.
7. La valorisation de la recherche.
8. Les parts relatives dans les ressources de l'établissement.
9. Les dépenses moyennes par étudiant (par cycle et par secteur).
10. Les dépenses moyennes par étudiant (par cycle et par secteur).
11. Les équipements et services (plan de modernisation et de restructuration).
12. La qualité de vie.

(1) Il est très souhaitable que ces données soient en permanence actualisées.

* Voir lexique des mots-clés.

Les indicateurs

A - INDICATEURS RELATIFS A L'ENSEIGNEMENT ET AUX ETUDIANTS

1. Politique de l'établissement

- politique de recrutement (enseignants et étudiants) ;
- définition des capacités d'accueil ;
- adaptation des filières de formation initiale (demandes d'habilitation - suppressions - transformations - création de filières).

2. Les étudiants

- les étudiants étrangers par cycle et secteur ;
- les étudiants salariés par cycle et secteur ;
- les situations particulières (étudiants éloignés, empêchés...);
- analyse socio-économique des entrants à l'université.

3. Les taux d'encadrement par secteur, discipline ou filière

- étudiants/enseignants statutaires ; étudiants/enseignants statutaires + chercheurs ;
- nombre d'étudiants/potentiel d'heures statutaires et potentiel total ;
- cours complémentaires/heures statutaires (par filière) ;
- enseignants de rang A qui enseignent en DEUG/total des enseignants statutaires ;
- disponibilités réelles des enseignants ; nombre d'enseignants qui assument une responsabilité d'encadrement de l'enseignement.

4. Les taux de réussite (évolution sur trois ans)

- par cycle, filière et diplôme : analyse des inscrits, présents et reçus ;
- l'évolution des taux de sortie par filière ;
- la relation entre taux de succès (par filière de formation - niveau DEUG) et filières du baccalauréat ;
- le passage en deuxième année de DEUG : succès - abandons - redoublements - reconversions ;
- les "trajets" des étudiants en termes de population étudiante - l'entrée en 2e cycle ;
- les examens à base d'unités de valeur ;
- les taux de succès aux concours nationaux (CAPES, agrégations, internat, concours de la magistrature) ;
- le pourcentage des admis par rapport aux demandes pour les IUT et les filières sélectives (analyse des candidatures multiples).

5. La durée moyenne d'obtention des diplômes (ou nombre d'années étudiants/nombre de diplômés : nombre d'années global et nombre d'années pour les seuls diplômés).

6. L'analyse des débouchés

- l'existence d'un observatoire sur les débouchés et l'emploi ;
- les conclusions qui en sont tirées (insertion dans la vie active - analyse plusieurs années après l'obtention du diplôme) ;
- les associations d'étudiants : leur rôle.

7. La formation initiale et continue des enseignants

- actions de sensibilisation ;
- préparation aux différents concours (entrée dans les Ecoles Normales d'Instituteurs - concours externes - participation au programme académique de formation) ;
- activité de recherche sur l'enseignement - production et outils pédagogiques.

8. La formation continue

- la participation des enseignants (leur nombre - leur grade) de l'établissement à la formation continue ;
- la part des formations diplômantes et des formations courtes ;
- les différentes catégories de public.

B - INDICATEURS RELATIFS A LA RECHERCHE

1. Ratio d'encadrement

- enseignants statutaires/chercheurs.

2. Activité de recherche

- pourcentage des enseignants de chaque secteur qui appartiennent à des laboratoires B1 et B1* ;
- pourcentage des enseignants (en distinguant rang A et rang B) de chaque secteur qui ont publié un article dans les deux et les quatre dernières années ; qui ont publié un livre ;
- nombre de DEA et de thèses par enseignant-docteur, et par secteur ;
- nombre de thésards par secteur ; nombre de thèses d'habilitation ;
- nombre d'allocataires de recherche par secteur.

3. Politique de la recherche et valorisation

- l'engagement des grands organismes de la recherche ;
- le Conseil scientifique : l'évaluation des laboratoires B2 et les décisions touchant leur financement ;
- les relations avec les secteurs économiques (contrats de recherche - prestations de service et activités de transfert technologique - les technopoles) ;
- les récompenses scientifiques ;
- la valorisation : brevets et licences ; diffusion de l'information scientifique et technique ;
- création d'entreprises pour exploiter les résultats de la recherche.

C - INDICATEURS RELATIFS A LA POLITIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT ET A LA GESTION DES MOYENS FINANCIERS ET DES SERVICES

1. Ratio d'encadrement

- étudiants/non enseignants (fonction ADMINISTRATION) ;
- enseignants statutaires + chercheurs/non enseignants (fonction RECHERCHE).

2. Les moyens financiers - Ressources

- ressources totales (salaires des personnels Etat, subventions, droits d'inscription, ressources propres) par enseignant statuaire ;
- ressources propres/subventions MEN ;
- par du chiffre d'affaires de la formation continue/ressources propres ;
- ressources propres provenant des collectivités locales/total des ressources propres ;
- évolution de la taxe d'apprentissage ;
- part des contrats de recherche/subventions recherche MEN ;
- part des subventions de recherche et pédagogie non affectées à la recherche et à la pédagogie ;

3. Les dépenses moyennes par étudiant

(par cycle et secteur - éventuellement par discipline)

$$\frac{\text{dépense totale (comptes financiers)*}}{\text{Enseignement-Administration-Logistique-Recherche}} \text{ nombre d'étudiants}$$

$$\frac{\text{dépense totale (comptes consolidés)*}}{\text{nombre d'étudiants}}$$

4. Les dépenses moyennes par enseignant statuaire

(par secteur)

$$\frac{\text{dépense totale (comptes financiers)}}{\text{Enseignement-Administration-Logistique-Recherche}} \text{ nombre d'enseignants}$$

dépense totale (comptes financiers)

Enseignement-Administration

nombre d'enseignants

dépense totale (comptes financiers) Recherche

nombre d'enseignants

5. Les services

(on indiquera les moyens, les utilisateurs et les critères d'efficacité pris en compte).

- information, orientation et accueil ;
- bibliothèques et politique de la documentation ;
- sport ;
- centres de calcul.

6. Les équipements hors recherche

- laboratoire de langue
- audio-visuel
- informatique

7. Qualité de vie sur le campus

- le cadre de vie ;
- l'éducation sanitaire ;
- politique culturelle de l'établissement ; communauté universitaire et grand public.

8. Politique de l'établissement

- relations externes avec les collectivités locales, les partenaires économiques et sociaux, les établissements d'enseignement (jumelages) :
 - relations publiques
 - presses d'université
- relations internationales : mise en place de réseaux ; échanges d'enseignants ;
- politique de diversification :
 - des missions
 - des activités
 - des formes d'excellence.

Lexique des mots-clés

* L'établissement dans sa région/organisation

(présentation §1 : les structures) ; ces données pourraient ultérieurement permettre de définir les principales caractéristiques des établissements

* Fonctions

(Cf. GFC : enseignement - administration - logistique - recherche) ; le croisement est difficile à faire avec la répartition des ATOS et ITA (cf. C §1 ratios d'encadrement).

* Formations de recherche

laboratoires propres - B1 - B1* - B2 - financement C. L'indicateur relatif à la qualité de la recherche (B § 2) privilégie le nombre des B1 et B1*.

* Cycles

premier - deuxième et troisième.

* Secteurs

ce sont les grands *groupes de disciplines* : santé - lettres et sciences humaines - droit et sciences économiques - sciences ; cette notion est utilisée dans les analyses comparatives internationales (OCDE). Elle n'est cependant pas assez homogène. C'est pourquoi on retiendra souvent la notion de *discipline* (en ayant recours à la classification du CNU) ou celle de *filière*.

* Filières

disciplinaires ou pluri-disciplinaires.

* Diplômes terminaux

(on ne prendra pas en compte les examens partiels : système des UV)

DEUG - licence - maîtrise - DEA - DESS - thèses.

* Grade

A et B (pour les enseignants, on additionnera B + C).

* Pyramide des âges

Ce qui est important, c'est de constater les écarts par rapport à une pyramide régulière (et par rapport à la situation de l'ensemble du corps, au niveau national).

* Ressources propres

concept non homogène. Il faudrait distinguer :

- des ressources vraies et des chiffres d'affaires (ex. formation continue) ;

- des ressources affectées et non affectées ;

- ce qui est TVable et ce qui ne l'est pas.

Nous proposons de distinguer les droits d'inscription et les ressources propres. Il nous paraît nécessaire de ne pas prendre en compte *les prestations internes* - quitte à en fournir une analyse de gestion séparée.

L'analyse se fonde sur les parts relatives de chaque catégorie au sein de chaque établissement, sans prétendre retenir des critères ou des normes pour une comparaison entre établissements.

Dépenses

La comptabilité informatisée selon le système GFC fonctionne, semble-t-il, plutôt en dépenses qu'en recettes, et pour certaines fonctions (logistique notamment). Beaucoup d'agents comptables estiment difficile de distinguer enseignement et administration.

De gros problèmes demeurent pour obtenir des informations homogènes (et consolidées) en recherche et en équipement.

On devra disposer de la *dépense totale (comptes financiers)* et de la *dépense totale (comptes consolidés)* qui inclut les salaires des personnels Etat.